



EDITORIAL

DANS CE NUMERO

# FIPAL

## News

### Décembre

### 2023

## Un argument massue sur la pêche de loisir suisse qui fait pschitt !?

par Daniel Chollet

La pêche de loisir sur le Léman n'est qu'un loisir et nous autres, pêcheurs de loisir, devrions nous estimer heureux qu'elle soit tolérée. C'est brut de décoffrage l'argument massue qui nous est régulièrement asséné lorsque nous avons l'outrecuidance de poser des questions, de challenger la *statu quo* ou la pertinence de mesures de gestion restrictives lesquelles sont motivées par des motifs politiques ou non basées sur des données scientifiques qui, *in fine*, n'apportent peu ou pas de valeur ajoutée à la protection des espèces. La diminution de 50% du quota de truite journalier et du quota annuel qui entreront en force avec le prochain règlement quinquennal est le dernier exemple en date qui illustre à souhait le propos.

La définition d'un argument massue selon Wiktionnaire est « une assertion qui n'attend pas de réponse, et qui vise à clore un débat, au bénéfice de celui qui le profère ». Elle traduit bien notre ressenti. Que répondre à la ritournelle maintes fois entendue au PAP? Merci patron à l'attention de nos interlocuteurs et circulez il n'y a rien à voir à l'attention de nos membres pêcheurs amateurs ou, à l'opposé, challenger ceux dont les propos pourraient tomber dans de l'abus de langage ?

Comme on ne manque pas de nous le préciser afin d'asseoir l'argumentation, la pêche de loisir est une pêche récréative qui se pratique pour se distraire et s'amuser. Cette vue de la pêche de loisir est en porte-à-faux complet avec la législation suisse qui ne tolère que la pêche de subsistance destinée à

assurer une certaine autosuffisance alimentaire. En effet, la mise à mort d'animaux dans le cadre de la pêche (et la chasse) est considérée comme un mal nécessaire en tant que moyen d'approvisionnement en nourriture qui prend le pas sur les préoccupations éthiques. L'argument massue tel qu'on nous le brandit n'a donc pas de raison d'être puisque pêcher pour se distraire et s'amuser correspond à une pratique illégale sur les eaux territoriales suisses.

Cerise sur le gâteau, la terminologie de *pêche de loisir* est également en porte-à-faux complet avec l'Accord signé entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant la pêche dans le lac Léman voici 43 ans. En effet, cette terminologie n'est utilisée dans aucune phrase de l'accord. Les deux Etats se sont accordés de donner des droits de pêche sur le Léman aux pêcheurs professionnels et aux pêcheurs amateurs, Punkt, Schluss ! La terminologie pêche de loisir et sa connotation de distraction et d'amusement introduite dans le Règlement d'application de l'Accord ne trouve donc pas de fondement dans l'Accord passé entre les deux Etats.

Quant à l'Ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche et celle relative à la loi fédérale sur la protection des animaux, elles ne distinguent que deux types de pêcheurs, les pêcheurs professionnels et les pêcheurs à la ligne. Exit le terme de pêcheurs de loisir.

Pschitt ... !?

Editorial Page 1

La photo du mois Page 2

Dans l'agenda et le carnet de notes du président Pages 2 à 7

Concours internationaux 2024 Page 8

Calendrier des manifestations Page 8

Réaction à propos des quotas de pêche sur le Léman Page 8

7 constats à propos des mesures votées par le PAP pour la protection de la truite lacustre Pages 9 à 10

L'album du passé - La truite en fuite - 12 novembre 1992 Page 11

Florilège de vérités et contre-vérités ou sujets de réflexion Pages 12 à 13

On stage &amp; Impressum Page 14

Dans les prochains numéros Page 14

Expositions pour petits et grands Page 14

La BONN'PECHE Page 14

## La photo du mois

### Page de couverture

Ambiance hivernale sur le lac pendant la semaine de l'ouverture 2023.

(Photo FIPAL News)

### Ci-contre

Ambiance brouillardeuse, le jour de l'ouverture 2022.

(Photo Lydia Luchetta)



## Dans l'agenda et le carnet de notes du Président

par Daniel Chollet, période du 11 juillet 2023 au 24 novembre 2023

**Avertissement :** Au risque de se répéter, la FIPAL n'est ni addicte, ni allergique aux oiseaux piscivores. Elle n'est ni possédée, ni obsédée par ces derniers et ne fait pas de fixation à leur sujet. Mais elle ne peut cependant pas fermer les yeux et ignorer l'actualité halieutique, ornithologique ou médiatique.

### 21 juillet 2023

#### Pollution par les déchets de pêche

[Selon FIBER]

« ... La pollution est l'une des plus fortes menaces pour l'environnement aquatique. Peu d'études, pourtant, se sont penchées sur la contribution à la pollution de l'eau des leurres et autres accessoires de pêche perdus par accrochage ou arrachage.



Illustration tirée de Pander et al. (2022) : Leurres et accessoires de pêche divers et variés récoltés au fond du lac vidangé au cours de l'étude. Les déchets ont été triés en 15 catégories

Une équipe de l'université technique de Munich dirigée par Jürgen Geist a profité de la vidange d'un lac de barrage pour étudier l'impact environnemental des résidus de matériel de pêche restés dans l'eau ...

... Les résultats de l'étude montrent que des quantités considérables de matériel de pêche usagé peuvent s'accumuler dans les milieux fréquentés pour cette activité. Ces déchets peuvent constituer une menace pour les

écosystèmes. Il est donc impératif d'accorder une plus grande attention à la pollution par les résidus de matériel de pêche. L'impact des leurres, des fils et des plombs perdus doit être autant que possible pris en compte dans la gestion halieutique des milieux aquatiques — à travers, par exemple, un renoncement à l'utilisation d'accessoires ou de matériaux particulièrement problématiques comme le plomb. Cela demande toutefois une remise en question de certaines pratiques traditionnelles. Il faut donc espérer que le marché propose bientôt suffisamment d'alternatives moins polluantes, comme par exemple des plombs en tungstène ou en pierre ou des leurres non toxiques.

En tant que pêcheuses et pêcheurs, il nous revient de montrer l'exemple, en véritables ambassadeurs de la défense de l'environnement. »

Pour lire l'article :

<https://www.fischereiberatung.ch/fr/news-events/actualites/>

### 5 août 2023

#### Le Léman en long et en large

[Source : Selon Irène Languin, 24heures]

« En plus d'avoir enchanté poètes, peintres, le lac a passionné les géographes. La preuve à Genève dans une exposition. »

« ... Le Léman a inspiré les artistes de tout poil, qu'ils soient poètes, peintres ou cinéastes. Le plus grand lac d'eau douce d'Europe

occidentale a également passionné les géographes à travers les âges. Si les savants ont produit pléthore de belles cartes aussi précises que réalistes, il existe des représentations bien plus fantasques de ce vaste plan d'eau douce, fréquenté par les hommes depuis la préhistoire.

C'est à ces facettes insoupçonnées que s'intéresse «Le grand atlas du Léman», une exposition organisée par l'AUBP (Association d'usagers des Bains des Pâquis) en partenariat avec le Musée du Léman. L'institution nyonnaise a exhumé de ses réserves des exemplaires cartographiques inédits, qui se déploient sur 17 grands panneaux le long de la jetée des Bains de Pâquis » entre le 3 juillet et le 9 septembre.

Pour voir les 3 pages de l'article, cliquer sur:

<https://epaper.24heures.ch/read/124/124/2023-08-05/14>

### 7 août 2023

#### Une nouvelle technologie de sonars développés pour la pêche fait craindre pour les gros poissons des lacs suisses

[D'après Sami Zaïbi et Maxime Prevedello, Le Temps]

« L'arrivée sur le marché helvétique d'un nouveau type de sondeur, permettant de localiser les poissons avec une précision inédite, rebat les cartes de la pêche sportive lacustre. »

Ce nouveau type de sondeur dévoile aux pêcheurs amateurs ce qui se déroule sous leur embarcation avec une précision inédite. Il utilise la technologie «Livescope» qui leur permet de visualiser en direct l'activité des poissons dans un rayon de plusieurs dizaines de mètres, par exemple de voir chaque hameçon d'une gambe et les poissons les attaquer.

La Commission de la pêche du lac des Quatre-Cantons vient de décider d'interdire cette technologie dès le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Une mesure similaire a été prise pour le lac de Sarnen.

Maxime Prevedello de la FSP commente «Cet outil très puissant, principalement utilisé par les guides de pêche, leur permet notamment de cibler avec beaucoup plus d'efficacité les brochets trophées recherchés par leurs clients. Quel impact pour ces poissons? Quel avenir pour une pêche sportive sans le mystère et l'incertitude? Voilà autant de questions qui se posent suite à cette interdiction.» ...

Pour Adrien Belgrano, guide de pêche sur le lac de Neuchâtel, l'arrivée de cette technologie a tout changé: «Certains gros sandres, silures ou brochets qui étaient auparavant tranquilles sont désormais facilement trouvables et pêchables. Sur nos lacs romands, c'est devenu normal de capturer au moins trois poissons mesurant plus d'un mètre en une journée.» !???

Ce sujet, présenté dans l'édition précédente de FIPAL News, sera débattu lors l'Assemblée des Présidents FIPAL 2023 ainsi que lors des prochaines réunions de la FSP. A suivre.

*Découvrir l'article en entier en cliquant :*

<https://www.letemps.ch/suisse/une-nouvelle-technologie-de-peche-fait-craindre-pour-les-gros-poissons-des-lacs-suisse>

## 8 août 2023

**D'où viennent les PCB absorbés par les poissons du Léman?**

[D'après Pascaline Minet, Le Temps, Crime et technologie série 2/6]

« La question est d'autant plus mystérieuse que ces substances sont interdites depuis les années 1980 en Suisse et en France, et au niveau international en 2004, dans le cadre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ».

De fins limiers issus de la science forensique traquent les auteurs de pollution. « A l'avenir, il ne sera plus possible de relâcher des substances toxiques dans les cours d'eau et de s'en tirer à bon compte. A l'Université de Lausanne (Unil), on invente des technologies permettant de remonter jusqu'à la source des polluants. »

Céline Weyermann, professeure en science forensique à l'Unil, Fabienne Pfeiffer et Inès Tascon, doctorantes de l'unité de science forensique de l'Unil collaborent dans le cadre d'un mandat de la CIPEL passé avec l'Ecole des sciences criminelles de l'Unil. Elles expliquent les technologies qui permettent de remonter jusqu'à la source des polluants en prenant comme exemples les PCB ainsi que la 6PPD-quinone, « une substance notamment issue de l'abrasion des pneus, qui est de plus en plus recherchée en raison de sa toxicité ».

*FIPAL News invite les « fins limiers » de l'Unil à étudier la pollution atmosphérique comme source de PCB jusqu'alors peu étudiée*

*A découvrir en cliquant :*

<https://www.letemps.ch/sciences/environnement/>

## 10 août 2023

**« Un Léman à 10 degrés en plein été, comment c'est possible? »**

[Selon Arthur du Sordet, La Côte]

**« Le lac Léman a perdu par endroits jusqu'à dix degrés en à peine quelques heures. »**

« ...Les températures du lac ont chuté dans la nuit du 2 août à Nyon et à Versoix. Plus à l'est, les eaux morgiennes ont été épargnées. ... »



Graphique: Arthur Du Sordet - Source: MétéoSuisse.ch - Récupérer les données - Créé avec Datawrapper

« ... Le phénomène est fréquent, mais là, «c'est son intensité qui était exceptionnelle». Aude Untersee, météorologue, a mené l'enquête. Comme elle l'écrit sur le blog de MétéoSuisse, plusieurs hypothèses étaient envisageables: «un apport d'eau froide depuis l'atmosphère par de fortes précipitations, ou bien un apport d'eau froide par les rivières en cas de fortes précipitations sur les reliefs». Mais comme il n'y a eu ni l'un ni l'autre, il ne restait alors qu'une possibilité: l'eau froide qui remonte des profondeurs du lac par un phénomène appelé upwelling ... »

*Pour lire l'article, cliquer sur [www.lacote.ch](http://www.lacote.ch)*

## 16 août 2023

**« Les poissons valaisans plutôt épargnés par la contamination aux PFAS »**

[Selon rubrique Environnement, RTS Info]

**« Les poissons vivant hors des panaches de pollution chablaisiens ont une teneur en**

**PFAS "largement" en dessous des valeurs édictées par la Commission européenne, concluent des analyses complémentaires réalisées par le Service de l'environnement du Valais.»**

« Ces études dans les cours d'eau et les piscicultures ont été réalisées à la suite de la mise en évidence de la contamination de poissons par des PFAS dans les étangs des Mangettes à Monthey et des Chauderets à Collombey-Muraz ainsi que du canal Stockalper [ndlr : affluent du Léman]. Le canton avait alors formulé dès 2022 une interdiction de pêche dans ces points d'eau, interdiction qui se poursuit, précise l'Etat valaisan dans un communiqué ...

«... "Ce résultat rassure quant à l'état de pollution de l'environnement en lien avec les PFAS", réagit Yves Degoumois, adjoint de la cheffe du Service de l'environnement (SEN). S'il n'y a pas de pollution systématique, ces composés, qui ne devraient pas être présents dans la nature, le sont quand même, relativise-t-il néanmoins.

Les quatorze poissons prélevés dans différents cours d'eau de l'entier du territoire contiennent de 100 à 1000 fois moins de concentration de PFAS que ceux prélevés dans les zones polluées dans le Chablais valaisan, détaille Yves Degoumois. La teneur se situe ainsi "largement" en dessous des valeurs édictées par la Commission européenne.... »

<https://www.rts.ch/info/sciences-tech/environnement/14244861-des-resultats-rassurants-en-valais-sur-la-pollution-des-poissons-aux-pfas.html>

## 20 août 2023

**« Le radar pour repérer les monstres lacustres divise »**

[D'après Joël Espi, Le Matin Dimanche]

**« La pêche à l'aide de sonar ultrasophistiqués séduit autant qu'elle agace. En cause, la frime sur les réseaux sociaux et d'éventuels risques pour la reproduction des poissons. »**

Le Matin Dimanche fait un tour d'horizon de la polémique qui enfle en consultant le magazine Petri-Heil, un guide de pêche lausannois et un neuchâtelois ainsi que le président de la fédération valaisanne des pêcheurs et celui de la FIPAL qui s'expriment dans ses colonnes par opposition à beaucoup d'amateurs qui refusent de s'exprimer à visage découvert tellement le sujet deviendrait « chaud bouillant ».

*La FIPAL traitera ce sujet lors de son assemblée des présidents en octobre 2023. Dans l'attente, elle fait preuve de tolérance et son président voit dans cette évolution technologique des*

*avantages et des inconvénients qu'il convient de pondérer, même si la retranscription de ses propos n'est que partiellement exacte dans l'article.*

## 24 août 2023

« Et si le Cormoran pygmée était la prochaine espèce d'oiseaux à devenir nicheuse en Suisse ? »

[Selon Frédéric Ravussin, 24 heures]

« Les plans d'eau vaudois plaisent au cormoran ... Depuis le début du mois, cet oiseau aquatique au plumage brun sombre régale les ornithologues dans le Chablais comme dans le Nord vaudois ... c'est la première fois qu'ils sont aussi nombreux ... »

« ... Deux fois plus petit que le grand cormoran (85 cm d'envergure contre 160 cm), le cormoran pygmée est lui aussi piscivore. Ses proies, qu'il pêche en nageant sous l'eau, sont surtout des cyprinidés ... »

*Pour lire l'article en entier :*  
[www.24heures.ch](http://www.24heures.ch)

## 24 août 2023

« Le Léman, enjeu nucléaire entre la France et la Suisse »

[Selon Florent Quiquerez, 24 heures]

« La France convainc Berne de négocier un accord sur la régularisation des eaux du Léman. Derrière l'argument climatique se cache un enjeu nucléaire. »

« ... En mars, l'Agence française de l'eau alertait que le débit du Rhône pourrait baisser jusqu'à 20% dans les trente prochaines années. Ce qui génère des « contraintes de fonctionnement accrues pour les centrales nucléaires à circuit de refroidissement ouvert ». Or, pour avoir accès à cette eau, Paris est dépendante de la Suisse. Depuis l'acte intercantonal de 1884, la correction et la régularisation de l'écoulement des eaux du Léman sont la prérogative des Cantons de Genève, de Vaud et du Valais. Elles sont réglées au niveau du barrage du Seujet, situé à Genève.

« ... très officiellement, l'idée de cette négociation est de mieux coopérer lors des situations de crue ou de sécheresse. Face au changement climatique, l'accord franco-suisse permettra d'améliorer les échanges d'information », écrit le Conseil fédéral ... S'il reste à un niveau technique, il pourrait être prêt rapidement, soit d'ici à la fin de l'année. »

## Quel est le comble pour un pêcheur chauve ?

Pêcher une raie !

## 24 août 2023

Playdoyer pour protéger les espèces répertoriées sur les listes rouges comme menacées sur le plan national

[D'après François Turrian, Birdlife, 24 heures, rubrique Réflexions]

L'autorisation de la chasse de la bécasse migratrice offre à Birdlife Suisse l'opportunité de partager un principe simple facilement compréhensible par la population et leur ligne éthique de conduite en matière de protection des espèces menacées sur le plan national, ceci en focalisant sur les oiseaux et les mammifères.

Fait intéressant et nouveau, l'article rappelle que les organisations de protection de la nature et des animaux, dans leur majorité, ne sont pas opposées fondamentalement aux pratiques cynégétiques lesquelles restent « un moyen essentiel pour réguler les populations de certains animaux occasionnant des dégâts ... »

*Les mots-clés « espèces menacées » et « moyen essentiel de régulation des animaux occasionnant des dégâts » résonnent particulièrement aux oreilles des pêcheurs lémaniques qui pensent à la truite, à l'ombre et au cormoran.*

*Pour lire l'article en entier :*  
[www.24heures.ch](http://www.24heures.ch)

## 26 août 2023

Journée suisse des Poissons sous le haut patronage de la Fédération suisse de pêche

[Sources : FSP, FSPG, Maison de la Rivière]

**A une exception près, toutes les manifestations organisées par les fédérations cantonales de pêche dans toute la Suisse ont pu avoir lieu malgré un météo exécrable avec comme thème « Le brochet, ambassadeur de la biodiversité ! ». Bref aperçu autour du Léman :**

A Genève, c'est dans le magnifique cadre de la Maison de la Pêche des Eaux-Vives que s'est tenue cette manifestation mise en place par la FSPG et qui s'adressait avant tout aux familles, avec de nombreuses activités, concours et expositions (voir rubrique Info-Pêche du 17 novembre 2023).

La Maison de la Rivière n'était pas en reste à Tolochenaz avec une journée festive en collaboration avec les scouts de Morges : Ateliers « Rivière vivante » à la découverte des petits habitants de nos cours d'eau, visites guidées à la rencontre des poissons de nos lacs et rivières, fabrication de cannes à pêche, fish n chips de Manu, etc. Pour mémoire, la FIPAL avait renoncé de se joindre aux activités mises

en place dans ce cadre privilégié par manque de ressources.

Sur les affluents et dans le Canton de Vaud, ce sont les sections de la Venoge, d'Orbe, du Veyron, et de Lausanne qui ont accueillis le public pour faire découvrir la pêche.

La prochaine édition est d'ores et déjà agendée au 30 août 2025.

## 1<sup>er</sup> septembre 2023

Les sonars équipés de la technologie *LiveScope* interdits pour la pêche sur le Lac des Quatre Cantons

La Commission de la pêche du lac des Quatre-Cantons décide d'interdire cette technologie dès le 1<sup>er</sup> septembre 2023, et une mesure similaire a été prise pour le lac de Sarnen.

## 4 septembre 2023

Séance plénière du PAP - Focus sur les restrictions touchant la pêche amateur

Le PAP s'attaque aux propositions de modification du règlement de pêche actuel en se focalisant sur les articles 42 à 54 lesquels incluent les tailles, quotas et périodes de protection.

Les décisions prises ou devrait-on dire les recommandations décidées au PAP entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour autant qu'elles soient entérinées par la Commission consultative sur la pêche dans le Léman. Ce passage obligé n'est cependant qu'une formalité puisque les décideurs qui font la pluie et le beau temps au PAP sont les mêmes qu'à la Commission consultative où les corporations de pêcheurs ne sont pas représentées.

*Voir rubrique Actualités - Qui fait la pluie et le beau temps au PAP ? en page X*

## TRUITE

Le PAP décide par 12 voix pour et 2 voix contre (FIPAL et APALLF) d'envoyer un « message fort aux amateurs » en votant d'un seul bloc un paquet mesures destinées à protéger la truite lacustre:

- Réduction de 50% du quota de capture qui passe de 8 à 4 truites/jour maximum,
- Réduction de 50% du quota de capture qui passe de 200 à 100 truites/jour maximum,
- Interdiction de traîner en lève sur les omblières 15 jours avant et après la période de protection des salmonidés,
- La taille de capture reste inchangée à 35 cm mais une obligation de conserver les truites blessées d'une taille inférieure à 35 cm,

dont la survie est compromise, est introduite. Ces truites doivent être inscrites en tant que capture normale et comptent dans les quotas,

- Interdiction des filets à truite.
- Pas de mesures visant la protection des géniteurs

*Voir rubrique Mesures votées par le PAP et protection de la truite lacustre – Constats 1/7, 2/7, 3/7, 4/7, 5/7, 6/7 et 7/7 en pages 9 à 10*

## COREGONE

Le PAP décide par 12 voix pour et 2 voix contre (FIPAL et APALLF) d'augmenter la taille de capture de 30 à 37 cm. Cette mesure est destinée à aligner la taille de capture de la pêche amateur à celle en vigueur pour la pêche professionnelle.

*A suivre*

## BROCHET

Le PAP est unanime pour décider d'un paquet de mesures voté d'un seul bloc destiné à protéger le brochet:

- La taille de capture est augmentée de 45 cm à 50 cm
- La période de protection pour la pêche amateur et professionnelle est étendue. Elle s'étalera du 20 mars au 20 avril.
- Modifications des conditions d'utilisation des pics de fond pendant la fermeture du brochet: pas de pics de fond à grosses mailles près du bord pendant la période de reproduction.

*A suivre*

## OMBLE CHEVALIER

Le PAP décide d'un paquet de mesure voté en un seul bloc par 11 voix pour, 2 voix contre (FIPAL et APALLF) et 1 abstention:

- Interdiction de toute pêche sur les omblières décrites dans le règlement actuel 15 jours avant et 15 jours après la période de protection des salmonidés
- Amélioration du balisage des omblières décrites dans le règlement au moyen des coordonnées GPS

*Voir constat 6/7 en page 10*

## PERCHE

Le PAP décide par 7 voix pour, 2 voix contre (APALLF et GPPs CH) et 5 abstentions (dont FIPAL) de continuer d'autoriser la pêche professionnelle de la perche au moyen de 4 nasses pendant sa période de protection.

*A suivre*

## MATERIEL AUTORISE POUR LA PECHE DE LOISIRS

La pêche professionnelle française se questionne sur les futures incidences de l'arrivée de sonars équipés de la technologie « Livescope » et de la nécessité ou non de l'interdire sur le Léman pour la pêche de loisirs.

En réponse aux questions, informations, recommandations et demandes, aucune décision n'est prise ou votée.

*Décision sur position FIPAL lors de l'AG 2023*

## PERMIS DE PECHE NUMERIQUE

Le PAP décide à l'unanimité d'actualiser le règlement 2026-2030 pour autoriser d'être détenteur d'un permis numérique.

## 4 septembre 2023

**Attention, une FIPAL peut en cacher une autre!**



À la suite d'une question d'un pêcheur amateur qui demandait à la FIPAL des renseignements sur une interdiction qu'elle aurait notifiée, FIPAL News a découvert l'existence de la **Fischerei Pachtvereinigung** des Bezirkes **Laufen** à **Laufon** (FIPAL), membre de la Fédération cantonale de Bâle Campagne et de la FSP.



*FIPAL News souhaite plein succès et longue vie et à son homonyme homographe*  
<https://www.fipal-laufental.ch/>

## 4 septembre 2023

**La maladie rénale proliférative, une infection mortelle pour les truites**

**Soutenance de thèse de doctorat de la Faculté des sciences de l'Université de Berne intitulée « Impacts of water temperature and other environmental parameters on proliferative kidney disease in wild brown trout (*Salmo trutta*) populations » par Aurélie Rubin (Maison de la Rivière).**

Les milieux naturels aquatiques sont parmi les plus menacés de Suisse. De nombreuses espèces qui y sont inféodées sont en danger à des degrés divers. La truite n'échappe malheureusement pas à la règle. Plusieurs facteurs sont responsables de son déclin, dont le développement de certaines maladies, à

l'exemple de la Maladie Rénale Proliférative (MRP).

Cette infection, mortelle pour les truites, est fortement liée à la température. Elle impacte de nombreuses populations de truites, notamment dans le cours aval des rivières de Suisse, ainsi qu'en pisciculture.

Cette soutenance de thèse de doctorat présente les résultats des recherches effectuées pour déterminer l'impact de la température de l'eau, ainsi que d'autres paramètres environnementaux, sur le développement de la MRP dans le milieu naturel.

Un sujet passionnant dont les résultats permettent de mieux comprendre la virulence de cette infection en fonction des paramètres étudiés et, pour les pêcheurs du Léman, son impact potentiel sur les truites lacustres.

FIPAL News félicite vivement Aurélie Rubin pour la qualité de ce travail, qualité relevée par son directeur de thèse et le jury d'experts ainsi que pour son nouveau grade de docteur ès sciences bien mérité.

*D'entente avec la Dre Aurélie Rubin, une conférence sur cette étude sera donnée en français à l'attention de la communauté des pêcheurs le 8 février 2024 à 18h30 à la Maison de la Rivière (date et titre à confirmer)*

## 5 septembre 2023

**« Faut-il couler la pêche au sonar [pour les pêcheurs amateurs]? »**

[D'après Patrick Combremont, 24 heures]

**Sur fond de débat autour du Léman, c'est la question que soulève à son tour 24 heures après les interdictions de ces radars utilisés pour traquer brochets, feras ou grandes perches en Suisse alémanique.**

Avec les points de vue de Yann Chenaux d'Alpha Pêche à Servion, Sébastien Plaisant, de Carnassiers-Shop à Cugy, Frédéric Hofmann de la DGE (VD), Laurent Charenton, guide de pêche suisse sur le Léman et Jérémie Chetboun, organisateur de randonnées de pêche sur le Léman.



La FIPAL a réagi à la conclusion de l'article « ... le sonar n'est qu'une menace parmi d'autres, autrement plus inquiétantes, telles que l'absence de quotas de pêche ... » par le biais de la rubrique Courrier des lecteurs de 24 heures.

*Décision sur position FIPAL lors de l'Assemblée générale statutaire du 25 novembre 2023*  
<https://epaper.24heures.ch/read/124/124/2023-09-05/7>

## 6 septembre 2023

### Séance de clôture du Comité d'organisation de la 143<sup>ème</sup> assemblée des délégués de la FSP

Le Comité d'organisation de la 143<sup>ème</sup> assemblée des délégués de la FSP (Bernard Carridroit, Hugues Würsten, Francis Bruelhart, Daniel Chollet pour la FIPAL, Martial Gavin et Roger Zbinden pour la SVPR ainsi que Maxime Prevedello pour la FSP) remercie tous ceux qui ont œuvré au succès de cette assemblée ainsi que la FSP pour son ouverture à modifier son format standard et à s'éloigner de la Suisse alémanique deux années consécutives.

## 9 septembre 2023

### Dix aiglons prennent leur envol au bord du Léman

[Selon Antoine Grosjean, 24 heures]

Le programme de réintroduction du pygargue à queue blanche depuis Sciez, en Haute-Savoie, passe à la vitesse supérieure et confirme son efficacité.

...Une trentaine de personnes sont venues assister à cette «cérémonie», dont des représentants des communes, entreprises et autres parcs animaliers ayant sponsorisé les balises GPS. Ainsi que des passionnés d'ornithologie, parmi lesquels le garde cantonal de la faune genevoise, Gottlieb Dändliker, qui suit le programme depuis son lancement. Jacques-Olivier Travers a d'ailleurs salué son rôle pour faire accepter cette réintroduction du côté suisse de la frontière, que les aigles franchissent allégrement ...

*Pour mémoire, le pygargue à queue blanche (envergure max. 2,4m) est un chasseur opportuniste qui se nourrit de poissons, d'oiseaux et de mammifères. Avec l'orque il est l'un des rares prédateurs du grand cormoran. Les pêcheurs soutiennent donc sa réintroduction par opposition à certains ornithologues qui la voient d'un mauvais œil et nous rassurent le sempiternelle «laisser faire la nature, la proie fait le prédateur».*

<https://epaper.24heures.ch/article/124/124/2023-09-09/132146064>

## 14 septembre 2023

### PFAS dans le Grand Canal et dans le Chablais vaudois

[Communiqué de presse Etat de Vaud]

« Les analyses menées dans des eaux du Chablais vaudois n'appellent pas de mesures sanitaires »

« Les investigations menées dans le Chablais vaudois au printemps 2023 confirment la présence de polluants persistants dans certains plans et cours d'eau. Toutefois, au vu des

valeurs mesurées dans les poissons et les eaux de surface, et en l'état actuel des connaissances, les autorités cantonales estiment qu'il n'est pas nécessaire d'émettre des recommandations sanitaires pour la pêche de loisir et la baignade ...

... En l'attente de normes fédérales, le Canton s'est référé aux seuils fixés par l'Union européenne (UE) pour évaluer le risque sanitaire lié à ces polluants persistants, et plus particulièrement à la valeur édictée pour le cumul de quatre polluants représentatifs. Sur les 40 poissons provenant des eaux où la pêche de loisir est autorisée (Grand Canal, Duzillet et Pré Neyroud Sud), aucun ne dépasse cette valeur de référence qui a été adoptée par l'UE de façon à garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine ... »

*La FIPAL constate que le communiqué de presse est une bonne nouvelle et remercie le Canton de Vaud pour cette étude.*

*Cependant, le communiqué de presse mentionne la « valeur de référence adoptée par l'UE » mais pas la dose hebdomadaire tolérée (DHT) que l'UE y a associée. En effet, un poisson ne dépassant pas la valeur de référence peut être impropre à la consommation à cause de la DHT. La FIPAL a donc demandé, aux autorités vaudoises, le rapport complet dont l'interprétation a mené au communiqué de presse.*

Accès au communiqué :  
<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse>

## 16 septembre 2023

### Conférence des présidents des membres de la FSP à Berne

[D'après CP-Info- L'essentiel, FSP]

Outre les sujets administratifs (présidence centrale, augmentation des cotisations, banque de données, cartes de vote AD), le concept de contribution à l'entretien qui fonctionne de manière exemplaire dans le canton de Berne a retenu l'attention de la FIPAL bien qu'il cible les rivières.

Un pêcheur qui n'est pas membre d'une société ou d'une fédération doit verser une cotisation qui est pour partie reversée à la fédération cantonale pour des projets tels que l'entretien des cours d'eau par les sociétés. L'importance de la fédération est ainsi renforcée.

Son introduction a un grand potentiel dans tous les cantons. Il s'agit pour la FSP de procéder de manière approfondie sur le plan politique, de clarifier les bases et de collaborer avec le monde politique.

*A suivre*

## 21 septembre 2023

### Quel est le meilleur leurre pour la pêche du brochet ?

[Selon FIBER]

« ... L'industrie des leurres présente chaque année de nouveaux produits promettant des prises toujours plus grosses et plus nombreuses. D'un point de vue scientifique, cependant, peu d'études sérieuses permettent vraiment de savoir si le choix du leurre (cuiller ou leurre souple, par exemple) a une influence sur le succès de la pêche.

Dans une étude publiée en 2017 dans la revue Fisheries Research, Robert Arlinghaus et son équipe ont creusé cette question dans le lac du Kleiner Döllensee, non loin de Berlin ... »

Pour lire l'article :  
<https://www.fischereiberatung.ch/fr/news-events/actualites/>

## 5 octobre 2023

### Colonisation de la moule quagga dans le Léman: Que sait-on?

[Les Experts du Léman, Musée du Léman]

Salomé Boudet de l'UniGe fait le point sur la moule quagga dans le cadre du cycle de conférences *Les experts du Léman* mis en place par Le Musée du Léman.

## 7 et 14 octobre 2023

### Session de formation de nouveaux moniteurs SaNa en Suisse romande

Félicitations à tous les participant-e-s de la volée 2023 pour avoir terminé avec succès leur formation.

Il s'agit de Martine Fugere (GE), Claude-François Rey (VS), Amerigo Marré (NE), Jean-Paul Froidevaux (JU), Stéphane Froidevaux (JU), Dario Corti (BE), Gilles Monnier (BE), David Carnal (BE), Yann Carnal (BE), Florent Ducommun (BE) et Pierre Muhlethaler (BE). Il est à noter qu'il n'y a pas de nouveau moniteur vaudois, l'effectif actuel ayant été considéré comme suffisant par les autorités vaudoises.



(Photo P. Barberon)

Les cours étaient donnés par Beat Ludwig (Responsable formation des pêcheurs au Réseau suisse de formation des pêcheurs à Berne et expert régional BE) et les experts régionaux Patrick Barberon (NE, FR, JU) et Daniel Chollet (GE, VD).

### 11 octobre 2023

## Communiqué de presse de la Commission internationale de la pêche dans le Léman

[La presse se fait l'écho des statistiques de pêche 2022 sur le Léman à l'image de Claude Beda dans 24 heures]

### « Un tiers de prises en plus sur le Léman »

«... Les rendements de la pêche dans le Léman ont augmenté de 34% en 2022. Près de 673 tonnes de poissons ont été capturés l'an passé, contre 502 tonnes en 2021, selon la Commission internationale de la pêche dans le Léman. C'est à la pêche professionnelle, avec ses 117 pêcheurs, que revient, toutes espèces confondues, la plus grande part des prises annuelles avec plus de 617 tonnes de poissons pêchés, soit 92% des prélèvements totaux ... »

Voir aussi développement de FIPAL News dans la rubrique du 23 octobre 2023

Pour lire l'article

<https://epaper.24heures.ch/article/124/124/2023-10-11/132448543>

### 23 octobre 2023

## Publication des statistiques de pêche sur le Léman pour 2022

[Source: Canton de Vaud, site de la DGE-BIODIV, section Chasse pêche et espèces]

Faisant suite au Communiqué de presse de la Commission consultative de la Pêche sur le Léman du 11 octobre 2023, le Canton de Vaud publie les statistiques détaillées sur l'évolution de la pêche dans le Léman actualisées avec les données de 2022.

Un rapide coup d'œil de FIPAL News met en lumière quelques chiffres intéressants :

# 0,27%

proportion est de 0,78% lorsqu'on la compare à la moyenne de ces cinq dernières années.

C'est le pourcentage du poids de corégones capturés par la pêche amateur sur le Léman en 2022. Cette

# +58%

de pêche entre 2021 et 2022. Cette augmentation est de 34,4% lorsqu'on la compare à la moyenne des 5 dernières années.

C'est en pourcentage, l'augmentation du poids des captures de truite par les deux corporations

Par ailleurs, 2022 est la meilleure des six dernières années.



Il faut évidemment se garder d'en tirer des conclusions hâtives. Si les données sur les corégones apportent à nouveau la preuve et l'évidence que l'impact de la pêche amateur est négligeable sur les captures, celles sur la truite nécessitent la prudence. Ceci est d'autant plus vrai que la FIPAL a mis en évidence des erreurs dans les données (nombre et poids) saisies dans la version publiée pour les captures de la pêche amateur vaudoise en 2022. A titre d'exemple le poids moyen des 300 truites capturées en février 2022 était de 5,2 kg, 60 g pour les 333 truites capturées en juillet et 50 g les 20 truites capturées en décembre (!?).

La FIPAL a fait part de ses observations au service vaudois concerné le lendemain de la publication des données. Elle reprendra son évaluation des données lorsque les contrôles et les corrections nécessaires auront pu être apportés.

Accès aux statistiques (version 28.9.2023)

<https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/peche>

### 28 octobre 2023

## Assemblée des Présidents et Invités FIPAL

Pour la FIPAL, cette assemblée est un moment privilégié. En effet, c'est le forum où les sujets d'actualité et les objectifs FIPAL de l'année à venir sont débattus et challengés par une audience élargie regroupant les acteurs-clés du paysage halieutique lémanique. Dans son rôle plus administratif, l'Assemblée générale statutaire de fin novembre prend ensuite les décisions qui s'imposent après consultation de la base.

Dans ce contexte le point de l'ordre du jour *Pêche amateur sur le Léman, enjeux et défis* ? a donné lieu à trois discussions :

- Statut interpellation du Conseil d'Etat vaudois sur son soutien à la pêche amateur
- Pour ou contre l'utilisation de la technologie « Livescope » sur le Léman ?
- Modifications recommandées par le PAP pour le règlement 2026-2030
- Remise en question de la place et de la représentation FIPAL au PAP

*Si les échanges étaient comme d'habitude riches et constructifs, la FIPAL déplore cependant qu'année après année, la pêche professionnelle suisse et française ne réponde pas à son invitation et, pour ce millésime particulier, l'absence des autorités suisses.*

### 31 octobre 2023

## Valperca, fleuron de la perche d'élevage, risque de fermer

[Selon Ivan Radja, 24 heures]

« La pisciculture de Rarogne (VS) est au bord de la faillite. En cause, la hausse des coûts, la baisse du pouvoir d'achat et les prix de la grande distribution. »

« Comment cette société en est-elle arrivée là? La première explication qui vient à l'esprit est le différentiel entre le prix du kilo payé au producteur par la grande distribution et celui facturé au client final. Comment régater contre les perches importées d'Europe? «On trouve des perches importées vendues à 56 fr. le kilo. Comment voulez-vous être concurrentiel lorsque les vôtres dépassent de loin les 80 francs? ... »

Pour lire l'article: [www.24heures.ch](http://www.24heures.ch)

### 7 novembre 2023

## Rencontre des acteurs lémaniques

[Source: LinkedIn et [www.cipel.org](http://www.cipel.org)]

La CIPEL rassemble à Nyon un vaste éventail d'acteurs clés de la région lémanique engagés dans la préservation durable du Léman et de son bassin versant.

Une centaine d'acteurs, représentant divers horizons, ont uni leurs expertises et leurs perspectives lors de ce dialogue constructif et dynamique pour lequel la FIPAL n'avait malheureusement pas reçu d'invitation.

### 17 novembre 2023

## Info-pêche no 97

[Source: Fédération des sociétés de pêche genevoises]

Info-pêche, le bulletin d'information de la FSPG paraissant trois fois par an sort de presse.

<https://www.fspg-ge.ch>

### 18 novembre 2023

## Conférence des Présidents FSP

A l'ordre du jour :

- Politique énergétique et débits résiduels
- Motion truite arc-en-ciel
- Dialogue sur le cormoran
- Connectivité longitudinale vs habitats de refuge
- Vidanges de drainage
- Championnat des jeunes pêcheurs 2024
- Préoccupations des Présidents

Une séance d'actualisation intéressante et bienvenue.

## CONCOURS 2024

Photos Pierre Mudry (Thonon et Evian) et FIPAL News

7 avril 2024

**Concours à Thonon-les-Bains**



5 mai 2023

**Concours à Sciez**



16 juin 2024

**1<sup>er</sup> concours FIPAL à Morges**



30 juin 2024

**Concours à Evian-les-Bains**



22 septembre 2024

**2<sup>ème</sup> Concours FIPAL à Montreux**



## MANIFESTATIONS & AGENDA 2024

14 janvier 2024 à 07h42

**Ouverture de la pêche des salmonidés sur le Léman**

20 janvier 2024

**«L'étonnante diversité des poissons suisses»**

Séminaire FIBER à Olten, inscription obligatoire

28 janvier 2024

**4<sup>ème</sup> édition de La Bonn'Pêche**

Vente d'articles de pêche de particuliers à particuliers à Daillens (VD), informations et inscriptions: [www.lapeche.ch](http://www.lapeche.ch)

1<sup>er</sup> février 2024 19h

**L'Explore, un laboratoire qui flotte sur le Léman**

Cycle de conférences *Les experts du Léman 2024* au Musée du Léman, accès libre, inscription obligatoire.

8 février 2024 à 18h30

**Conférence à propos des truites et de la maladie rénale proliférative (MRP)**

Par Aurélie Rubin, Maison de la Rivière, entrée libre

Jusqu'au 24 mars 2024

**Quand JACQUES RIME avec nature**

Une rétrospective d'une ampleur particulière avec plus de 60 dessins, peintures ou gravures de l'artiste exposés au grand public à la Maison de la Rivière

18 avril 2024 19h

**Connaissez-vous la féra du Léman ?**

Cycle de conférences *Les experts du Léman 2024* au Musée du Léman, accès libre, inscription obligatoire.

6 juin 2024 19h

**L'eau du Léman, source d'énergie inépuisable ?**

Cycle de conférences *Les experts du Léman 2024* au Musée du Léman, accès libre, inscription obligatoire.

29 juin 2024

**Assemblée des Délégués de la FSP (Canton d'Obwald)**

3 octobre 2024 19h

**Les villages lacustres du Léman, quand il n'y avait plus d'eau au lac**

Cycle de conférences *Les experts du Léman 2024* au Musée du Léman, accès libre, inscription obligatoire.

26 octobre 2024

**Assemblée des Présidents et Invités FIPAL à l'Aiguette (Saubraz, VD)**

23 novembre 2024

**103<sup>ème</sup> Assemblée générale statutaire FIPAL à Montreux**

## VU DANS LA PRESSE

**Mise au point**

**Réaction à propos des quotas de pêche sur le Léman**

par Daniel Chollet, Président FIPAL, publiée dans le Courrier des lecteurs de 24 heures

Dans son édition du 5 septembre 2023, 24 heures a consacré un article à la controverse sur l'utilisation de sonars équipés de la technologie LiveScope par la pêche amateur sur le Léman. La lecture de la conclusion « Quoi qu'il en soit, le sonar n'est qu'une menace parmi d'autres, autrement plus inquiétantes, telles que l'absence de quotas de pêche sur ce lac ... » induit le lecteur dans l'erreur en le laissant croire que la pêche amateur n'est pas réglementée en termes de quotas et que, *de facto*, cette dernière serait libre de prélever les poissons du Léman sans aucune contrainte.

La réalité est toute autre. Des quotas de capture journaliers et annuels ainsi que les jours et les heures où la pêche est autorisée sont clairement définis pour chaque espèce de poisson noble et/ou menacée dans le cadre du Règlement d'application de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant la pêche dans le Lac Léman. Ce règlement est revu tous les cinq ans et, révision après révision, la pêche amateur voit les quotas de capture alloués et/ou les périodes ouvertes à la pêche diminuer parfois drastiquement comme ce sera très probablement le cas pour la truite avec le règlement 2026-2030 une fois les recommandations du Plan d'aménagement piscicole officiellement entérinées par la Commission internationale de la pêche sur le Léman.

Quant à la pêche professionnelle, non citée dans cet article, elle est soumise à des restrictions par le biais de la limitation du nombre et des tailles (longueur et mailles) des filets de pêche utilisables, ces restrictions étant revues à la même fréquence.

## Mesures votées par le PAP pour la protection de la truite lacustre

# «Un message fort aux amateurs», vraiment ?

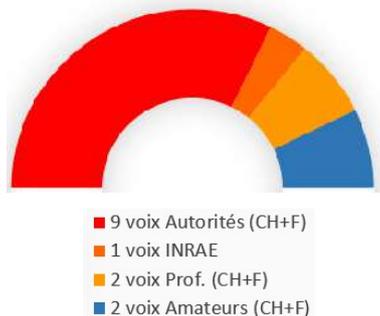
par Daniel Chollet

### Constat no 1

## Qui fait la pluie et le beau temps au PAP ?

Avec une majorité soviétique de 86%, le PAP impose à la pêche amateur des paquets de restrictions votés en bloc qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026 sous réserve d'acceptation par la Commission consultative de la pêche sur le Léman. Leurs entérinements ne devraient être qu'une formalité puisque les autorités siégeant au PAP sont les mêmes et les seules ayant le droit de vote à la Commission consultative.

### Représentation au Plan d'aménagement piscicole (PAP)



Le principe de fonctionnement du PAP, la façon dont la pêche amateur suisse et française ont été marginalisées lors des votes et les mesures prises envers cette corporation qui n'ont, à l'image de la truite, aucun effet démontré en matière de protection et de gestion, ont suscité au président FIPAL une remise en question sur la légitimité de sa place [ndlr: pour reprendre l'expression anglophone est-il encore la bonne personne sur le bon siège dans le bon bus ?] et également sur la nécessité pour la FIPAL de continuer à participer aux séances du PAP.

Cette réflexion à propos de la place de la FIPAL au PAP et de la légitimité de son président a été débattue dans le cadre de l'Assemblée des Présidents et Invités FIPAL du 28 octobre 2023.

### Constat no 2

## Des mesures visant la pêche amateur qui discréditent les autorités et la FIPAL

Lors de sa séance du 4 septembre 2023, le PAP a décidé par douze voix contre deux (FIPAL et APALLF) de « donner un message fort à la pêche amateur » en réduisant de 50% le nombre de captures journalières (8 à 4/jour) et annuelles (200 à 100/an) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, ceci afin de protéger l'espèce.

La pertinence de ces mesures laisse la pêche amateur perplexe en matière de protection de la truite lacustre pour 3 raisons principales :

1. Aucune donnée statistique, aucune analyse chiffrée, aucune projection n'a été présentée lors de la discussion pour soutenir la pertinence de ces mesures et évaluer le nombre de truites qui seraient potentiellement préservées. Nous constatons donc d'une part que les autorités représentées au PAP prennent des décisions sans se baser sur des données ou des faits et que, par conséquent, une fédération comme la FIPAL ou l'APALLF n'a pas d'argument à mettre en avant auprès de ses membres pour justifier les mesures de protection imposées.

Les mesures prises discréditent donc non seulement les autorités, puisque ces dernières imposent des décisions non basées sur des faits et des données, mais touchent aussi les associations de pêcheurs amateurs représentées au PAP. En effet, celles-ci sont démunies d'argument soutenant la mesure prise qui touche plus de 1'670 pêcheurs, ceci dans leur rôle d'interface entre pêcheurs amateurs et PAP (ou autorités gestionnaires puisque c'est la même chose).

2. Le PAP a décidé de ne pas prendre de mesures pour protéger les géniteurs et les géniteurs à frai multiple sur le Léman et dans ses affluents, ces derniers étant pour lui hors sujet ou hors de sa sphère d'influence (!?)

3. Le PAP ne veut pas prendre ou proposer de mesure(s) en relation avec la prédation hivernale du Grand Cormoran sur cette espèce, problématique hors sujet ou hors de sa sphère d'influence (!?)

### Constat no 3

## La mesure visant la pêche professionnel- le est-elle motivée par sa pertinence, la politique ou du blanchiment ?

L'effort également demandé à la pêche professionnelle par le biais de l'interdiction du filet à truite entre janvier et mars laisse la FIPAL perplexe en matière de protection de l'espèce.

D'une part, la pêche professionnelle française déclare ne pas s'intéresser à la truite lacustre et n'est par conséquent pas concernée [source: DDT74, CR\_PAP\_20230904\_validé].

Côté suisse, l'interdiction des filets à truite ne concernant qu'un nombre très restreint de pêcheurs professionnels lesquels se comptent sur les doigts d'une voire de deux mains, l'impact de la mesure devrait être insignifiant en matière de protection. Sur la base des statistiques de 2022, meilleur rendement des 6 dernières années pour la truite, le nombre total de truites pêchées entre janvier et mars par la pêche vaudoise était de 28 truites soit 4,1% du total annuel ou 3,6% du poids annuel. Même en faisant abstraction qu'une partie de ces truites aient pu être capturées dans les grands pics à corégone et non dans les filets à truite ciblés, l'effort demandé à la pêche professionnelle par le biais de cette mesure donne l'impression de se donner bonne conscience.

Autre incompréhension en matière de protection de la truite lacustre, les poissons qui seraient potentiellement épargnés par la pêche amateur et professionnelle de janvier à mars pourraient finir dans les grands pics à corégones avant la fermeture d'octobre. En effet, le poids moyen des truites pêchées par la

pêche amateur vaudoise entre 2010 et 2021 pour la période janvier à mars est de 0,86 kg soit des poissons de 45±7 cm. Ces mêmes poissons atteignent 66±8 cm entre juillet et septembre [source: d'après Champigneules et Caudron, 2013] donc un poids moyen en ligne avec les captures de la pêche professionnelle au moment du pic d'activité de celle-ci.

Cette mesure touchant la pêche professionnelle n'apportant pas ou peu de valeur ajoutée à la protection de l'espèce, nous constatons qu'elle ne fait malheureusement que de mettre de l'huile sur le feu de la relation entre amateurs et professionnels.

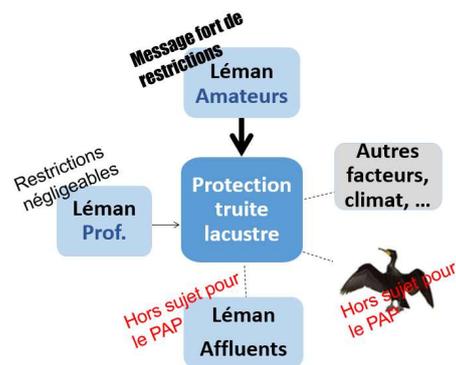
Preuve en est, FIPAL News s'est laissé dire que la terminologie PAP a été rebaptisée PAPPP soit Plan d'Aménagement et de Protection de la Pêche Professionnelle.

#### Constat no 4

### Et après ?

Les recommandations du PAP ayant été dûment actées, la FIPAL ne les remet pas en question. La Commission consultative (soit pour rappel les mêmes autorités qui siègent au PAP) assumera les décisions qu'elle prendra en temps opportun sur la base de ces recommandations, elle assumera sa responsabilité et assurera aussi la communication *ad hoc* aux pêcheurs concernés puisque la FIPAL n'a pas d'argument à mettre en avant en tant qu'interface entre autorités et pêcheurs amateurs.

Son propos étant motivé par la protection de la truite lacustre dans son ensemble, la FIPAL ne s'arrête pas quant à elle, au milieu du gué.



Par opposition au PAP, elle considère que la protection de cette espèce ne devrait pas se limiter aux seules mesures mentionnées ci-dessus qui ciblent la pêche amateur sur le Léman et dans une mesure négligeable la pêche professionnelle. En effet, il ne fait pas de sens de protéger cette espèce comme le conçoit le PAP avec son approche en silo qui

ignore sa protection dans les affluents du Léman et *de facto* toute harmonisation de mesures de protection. Sans parler de la prédation hivernale du Grand Cormoran sur la truite lacustre, seul poisson à nager sous la surface de l'eau à cette époque.

#### Constat 5

### Octobre 2023, des pêcheurs en rivière font un carton sur les lacustres remontant le Rhône

par Daniel Chollet, Président FIPAL

L'observation de nombreux pêcheurs en rivière à la recherche de « blanches » à cibler à l'ouverture de mars sur les affluents du Léman suggèrent qu'une protection des géniteurs migrateurs en rivière est indissociable des mesures préconisées par le PAP sur le Léman.

Ceci prend une dimension supplémentaire en septembre et en octobre. Par exemple, la fermeture de la truite sur le plus gros affluent du Léman s'étend actuellement un mois au-delà de celle du lac et bientôt jusqu'à 6 semaines pour certaines zones du lac selon les décisions du PAP.

L'observation de pêcheurs harponnant des truites lacustres remontant le Rhône en octobre de cette année ...

pour approvisionner la restauration, leur propre consommation, se distraire ou pour quelque raison que ce soit donne raison à la FIPAL et pose la question de savoir si le PAP n'a pas raté sa cible avec son « *message fort destiné aux pêcheurs amateurs du Léman* » en termes de gestion et de protection de l'espèce.

L'élève PAP, ou ceux qui y font la pluie et le beau temps, doi(ven)t donc mieux faire, encore faut-il comprendre que les truites naissent dans les rivières et avoir une vue d'ensemble.

La FIPAL a interpellé les autorités pour savoir ce qu'elles mettront en place au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour harmoniser la protection de la truite lacustre dans ses différents compartiments.

#### Constat no 6

### Traîne de lève versus traîne de fond

Dans le but de protéger les ombles chevaliers nageant dans les profondeurs au raz des frayères mentionnées dans le règlement actuel 15 jours avant et après la fermeture des salmonidés, le PAP a décidé d'entendre l'interdiction faite aux professionnels à la pêche amateur.

La FIPAL soutenait cette mesure à une majorité de 60% de ses sections membres pour autant que la signalisation des omblières soit améliorée par l'utilisation du GPS (ce qui n'est plus un problème par opposition à la situation qui prévalait encore au PAP il y a 5 ans). Ou est donc le problème ?

Las, le PAP ne voyant pas de différence entre traîne de lève et traîne de fond, toute pêche sera interdite sur les omblières 15 jours avant et après la fermeture des salmonidés soit possiblement depuis mi-septembre !

#### Constat no 7

### Un « message fort aux amateurs » qui risque bien de rater sa cible

par Daniel Chollet, Président FIPAL

Les mesures proposées par le PAP ont été accueillies par la communauté des pêcheurs amateurs aussi bien par des réactions violentes, un certain fatalisme ou de l'indifférence.

L'indifférence préoccupe plus la FIPAL que les réactions violentes pour lesquelles il y aurait eu en principe place pour des discussions et des échanges si le PAP avait été en mesure de fournir des arguments plus percutants qu'un « *message fort* » vide de données.

Outre le fatalisme de ceux qui, plan quinquennal après plan quinquennal, voient les restrictions s'aligner,

cette indifférence aux modifications de règlement pour 2026-2030 démontre qu'une partie non négligeable de pêcheurs amateurs les considérera comme une invitation à les contourner ou à ne pas les respecter,

soit une attitude que la FIPAL en l'état ne soutient pas.

L'album du passé - 12 novembre 1992

# La truite en fuite

Nos remerciements à Florence Guignard (en embuscade sous le héron) pour cet article tiré du Sillon romand du 12 novembre 1992

Jeudi 12 novembre 1992

le sillon romand 19

## La truite en fuite

Une grande question planait dimanche dernier sur l'assemblée générale des pêcheurs amateurs du Léman: où a passé la truite?



**act**  
J.-P. MacDonald

Comme leur président André Jenny, de Coppet, les 1500 membres de la Fédération internationale des pêcheurs amateurs du Léman (Fipal) sont inquiets: mais où diable la truite lémanique a-t-elle passé? Ce point d'interrogation s'illustre par le concours inter-sections des Pierrettes - Saint-Sulpice, en septembre dernier: 347 poissons ont été capturés, soit 340 ombles et... 7 truites seulement. La plus grosse, prise par Claude Berthe, de Nyon, pesait 990 grammes et l'ombles le plus opulent, dans les bras du Savoyard J.-P. Humbertjean, près de 2 kilos. Du jamais vu dans l'inversion des chiffres. Autant on se félicite du remarquable retour de l'ombles, autant la rareté de la truite fait souler.

Les causes objectives, c'est-à-dire scientifiques, de cette partie de cache-cache entre truites et pêcheurs ne sont pas connues. La rumeur veut que les belles lémaniques se soient toutes portées dans le bas-lac. Les résultats ne l'ont pas démontré. On craint aussi que les pêcheurs professionnels,

autorisés à rendre des filets pratiquement à fleur d'eau en période d'ouverture, échappent à la truite. Cette tolérance instituite depuis quelque huit ans «à titre d'expérience» mériterait que les résultats objectifs en soient connus.

### Doubler la mise

Président en tête, la Fipal souhaite négocier les attributions piscicoles en truites. De par les conventions internationales entre la Suisse et la France, les deux partis immergent, tant sur la côte savoyarde que sur la côte romande, 500 000 estivaux chacun. Si l'on ne peut doubler la mise d'un coup, il s'agirait de s'en approcher, estime le président de la Fipal. L'absence de la truite veut encore dire que la reproduction naturelle ne s'opère pas normalement: eaux polluées des rivières d'accueil, cheminement de remontée toujours barrés d'obstacles infranchissables, le gravier nécessaire au fonctionnement des frayères colmaté par les dépôts sédimentaires. Il reste encore beaucoup à faire sur le plan écologique.

Certes, la Fipal entretient des relations fréquentes et cordiales avec les autorités qui régissent la gestion de la pêche lémanique. Mais cette gestion



André Jenny, président de la Fédération internationale des pêcheurs amateurs du Léman.

est corsetée dans un appareil législatif dont les dispositions ne sont modifiables que tous les cinq ans. Cette absence de souplesse empêche leur adaptation rapide aux conditions du moment.

### Dates en question

On a raison de le répéter: l'ouverture de la pêche est un événement social et convivial, raison pour laquelle l'ouverture devrait correspondre à un dimanche, voire à un samedi. Ce n'est pas le cas. Très officiellement, l'ouverture lémanique intervient séchement le 16 janvier. De ce côté-ci du lac, on a dérogé afin que le dimanche le plus proche de la mi-janvier sonne en fanfare. Il faudra cependant attendre deux ans encore pour légaliser cette pratique de part et d'autre du lac. Mais le calendrier arrange les choses: en 1993 et 94, le 16 janvier tombe un fin de semaine.

On voudrait aussi nuancer l'ouverture officielle et par trop administrative du 16 janvier. L'ombles chevalier mériterait une protection plus longue en raison de sa période de frai, alors que la truite ne fraie plus au lac après le 1er janvier, même si elle est encore portieuse d'eau. Enfin, en raison de quelques tromperies manifestes, la pêche du brochet à la traîne, même au bord des ri-

vers, n'est pas tolérée en période de protection des salmonidés. Comme pour le Traité de Maastricht, il faudrait renégocier certains postes.

La Fipal a institué une commission de coordination entre les deux rives afin que l'on soit bien d'accord entre pêcheurs. A ce propos, la famille lémanique se porte bien, et si les pêcheurs avaient le bras assez long, ils trinqueraient pardessus les eaux. Mais les occasions de réduire les distances sont largement suffisantes.

La fédération dispose d'une excellente et très sympathique publication mensuelle: intitulée «Fipal Magazine» au tirage de 1800 exemplaires. Son rédacteur n'est autre que Jean-Claude Dorio, président de l'une des douze sections ro-

mandes, celle de Montreux. A ce propos, si tous les preneurs de permis rejoignaient les rangs de la Fipal, sa force d'intervention s'en trouverait agrandie. Du côté savoyard, la prise du permis implique l'inscription de fait à la société. Côté romand, la Fipal veut encore faire connaître et son existence et son rôle.

Elle souhaite aussi que les filets des professionnels soient mieux marqués, et conformés des dispositions légales, ce qui n'est pas le cas, dit-on, dans le bas-lac. Echange de bons procédés: il y aurait moins de pêcheurs amateurs à causer des dommages au matériel des professionnels.

J.-P. Mac.

## Pan sur le héron!

Reunis à Mézières, samedi dernier, sous la présidence de Philippe Javet, les délégués de la Société vaudoise des pêcheurs en rivière ont refusé les propositions de tolérer l'ardillon aux hameçons utilisés pour certaines pratiques de pêche. Ils ont à nouveau déploré les prédations abusives commises par hérons et cormorans. Plutôt que de les décimer, il serait plus judicieux de redonner à nos rivières leur statut naturel, comportant suffisamment de refuges à poissons.

Devant les difficultés d'approvisionnement, hérons et cormorans deviendraient beaucoup moins nombreux, selon la Ligue vaudoise pour la protection de la nature représentée par son président Jean Mundler, présent aux débats aux côtés d'Olivier Rostan, président de la Diana vaudoise. Philippe Javet n'a pas manqué de relever l'un qui s'était constituée entre chasseurs, pêcheurs et défenseurs de la nature.

Relevons aussi que Michel Vermot, président de la Fédération cantonale des pêcheurs jurassiens, Michel Thiébaud, président de la Société cantonale neuchâteloise des pêcheurs en rivière, William Bressoud, président de la Fédération valaisanne des sociétés de pêche et Alain Guillard, délégué de la Fédération fribourgeoise des sociétés de pêche, étaient eux aussi présents par solidarité romande.

On a notamment parlé de la «casse» résultant de la vidange du barrage du Day, de celle qui sera prochainement opérée au barrage de Rosinrière et dont on peut craindre les effets.

Cornelius Nest, chef de la Conservation de la faune, évoqua pour sa part une étape à franchir: non seulement protéger, mais procéder désormais à la réhabilitation écologique des rivières. Ainsi, pour la Venoge, il s'agirait d'éliminer 130 jets d'eau qui font problème, de réduire 16 obstacles majeurs à la remontée des truites et de redonner à plusieurs rivières leur état naturel.

Mac



Dix ans d'un brillant secrétariat pour la grande chaudière de la Société vaudoise des pêcheurs en rivière. Susie Curshed

## Le Canada à la clé

Ils animent la messe du dimanche dans leur paroisse fribourgeoise de Neyruz, ce qui ne les empêche pas de rompre avec le quotidien pour s'en aller chanter sous d'autres cieux, comme ils l'ont fait en Espagne, en Pologne et, plus récemment, en Chine. Or la Chanson du Moulin et le groupe instrumental L'Amicale La Padellaz d'Albeuve furent invités l'an dernier dans le cadre d'échanges culturels entre la Chine et l'Europe.

C'est ainsi que le chœur, accompagné par l'Orchestre du Conservatoire de Pékin, interpréta Mozart et Bruckner dans une cathédrale de la capitale chinoise!

### Nous chez vous

Virus du voyage, goût des rencontres insolites, désir de retrouvailles? La Chanson du Moulin, constituée d'une cinquantaine de chanteurs et chanteuses, pose actuellement les premiers jalons d'une tournée canadienne qu'elle espère effectuer en 1994. Dans ce but, elle souhaite entrer en contact avec des familles romandes installées là-bas et qui seraient intéressées à participer, d'une manière ou d'une autre, à l'organisation de ce voyage. En proposant, par exemple,



La Chanson du Moulin en répétition, sous la direction de Gérard Kaesser.

d'éventuels points de chute, en signalant des manifestations auxquelles le chœur pourrait participer ou des lieux dans lesquels il pourrait se produire ou s'arrêter.

«Nous comptons sur ces contacts pour façonner notre itinéraire et définir notre programme», précise Gérard Kaesser, directeur de ce chœur très actif que l'on vit notamment en finale dans le concours télévisé L'Étoile d'or. Un chœur qui souhaite vivement engager

le dialogue avec nos lecteurs installés au Canada. Et les régler aux meilleurs moments de son répertoire, dans lequel figurent de la chanson francophone, du negro spiritual, des poètes et compositeurs romands, du chant populaire ainsi que de nombreuses pièces classiques et religieuses.

L. L.

Adresse: Chanson du Moulin, Gâté, chemin Tronchet 19, 1740 Neyruz (FR). Tél. (037) 37 14 44.

## Le zèbre est-il blanc rayé de noir ou noir rayé de blanc ?

# Florilège de vérités et contre-vérités ou sujets de réflexion

par Daniel Chollet

Le but de la poursuite de cette rubrique commencée dans FIPAL News en octobre 2019 n'est pas de polémiquer sur des sujets brûlants mais bien au contraire d'inciter le lecteur à la réflexion sur la portée réelle d'affirmations tout en maîtrisant, autant que faire se peut, le risque d'avoir sorti ces dernières de leur contexte.

### Opportunité de réflexion no 75

#### Pêche professionnelle française et truite lacustre

« ... les pêcheurs professionnels ne vont plus pêcher la truite ... »

Michaël Dumaz, AAIPPLA  
CR PAP 4, septembre 2023

Cette affirmation est révélatrice de la difficulté de protéger la truite lacustre sur le Léman. En effet, les statistiques des capture de truites pour 2022 sont éloquentes puisque

« La pêche professionnelle française a pêché 2'297 kg de truites en 2022 malgré son désintérêt pour ce poisson. C'est plus que tous les pêcheurs professionnels vaudois (1'476 kg), ainsi que les professionnels genevois et valaisans ensemble (1'564 kg).

FIPAL News

Une explication réside dans les prises accidentelles dans les grands pics à corégones. Le cas échéant, vouloir protéger la truite lacustre sans considérer la pêche des corégones ne fait donc pas de sens.

Il y a aussi d'autres explications, le lecteur se fera sa propre opinion, c'est le but de la rubrique *Florilège de vérités et contre-vérités ou sujets de réflexion*.

### Opportunité de réflexion no 76

#### Finalement, c'était une plaisanterie ...

« Ma proposition d'interdire la pêche à la traîne était évidemment de l'humour »

Nicolas Bergher  
Chef Unité Spécialisée Milieux Lacustres  
OFB

La précision s'imposait, c'est chose faite.

Lorsqu'une autorité influente fait de l'humour sur un sujet très sensible qui touche plus de 1'670 pêcheurs amateurs du Léman, n'y a-t-il pas « quelque chose de pourri au royaume du Danemark » ou n'était-ce qu'une fuite anodine d'un agenda caché dont nous découvrirons le prochain épisode dans 5 ans lors de

### l'établissement du règlement d'application 2031-202035 ?

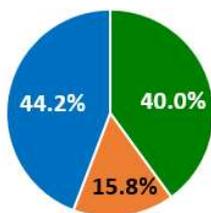
La FIPAL s'est posée ces questions après le dernier PAP ainsi que de savoir si elle devait aller chercher la réponse auprès de la hiérarchie de ladite autorité.

### Opportunité de réflexion no 77

#### Statistiques officielles pêche professionnelle Léman 2022

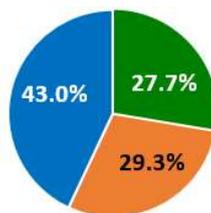
■ Pros. F ■ Pros VD ■ Pros. GE+VS

#### PERMIS



Permis de pêche professionnelle (1<sup>ère</sup> catégorie et Grande pêche par souci de simplification)

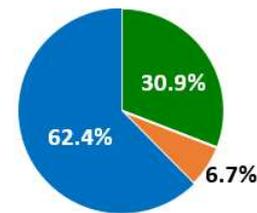
#### TRUITES



Poids des truites capturées en 2022

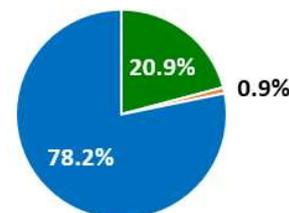
Les pêcheurs professionnels genevois+valaisans qui totalisent 15,8% des permis ont-ils réellement capturé 29,3% des truites (kg) ?

#### OMBLES



Poids des ombles capturés en 2022

#### COREGONES



Poids des corégones capturées en 2022

Les statistiques confirment les différences traditionnelles de clientèle des pêcheurs français et suisses, les premiers focalisant leurs efforts sur le corégone et les derniers sur la perche.

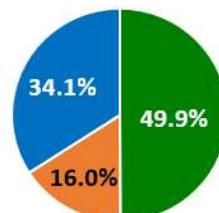
Une question néanmoins demeure. Les pêcheurs professionnels genevois+valaisans qui totalisent 15,8% des permis ont-ils réellement capturé que 0,9% des corégones (kg) ?

#### SALMONIDES

Avec 43,0% des truites capturées sur le Léman (qu'ils ne pêchent pas), 62,4% des ombles et 78,2% des corégones capturés, les professionnels français sont sur la plus haute marche du podium salmonidés.

C'est aussi eux qui ont proposé des restrictions touchant les amateurs pour les trois espèces de salmonidés ...

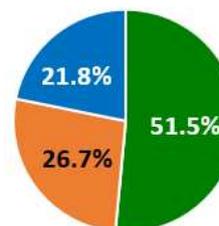
#### PERCHES



Poids des perches capturées en 2022

Démonstration de l'affirmation précédente au sujet des corégones.

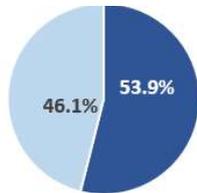
#### BROCHETS



Opportunité de réflexion no 78

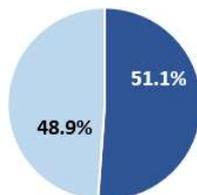
Statistiques officielles pêche amateurs versus pêche professionnelle Léman 2022

Amateurs CH+F Professionnels CH+F  
TRUITES



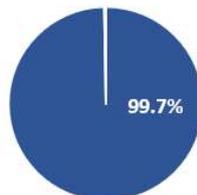
2022 est légèrement inférieur à la moyenne des 5 dernières années (amateurs 49,3%).

OMBLES



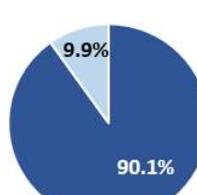
2022 repasse sous la barre des 50% et reste nettement inférieur à la moyenne des 5 dernières années (amateurs 60,4%).

COREGONES



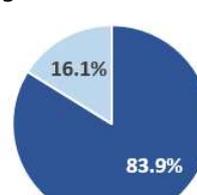
2022 est 3X inférieur à la moyenne des 5 dernières années (amateurs 0,8%).

PERCHES



2022 est légèrement inférieur à la moyenne des 5 dernières années (amateurs 11,9%).

BROCHETS



2022 est 2X inférieur à la moyenne des 5 dernières années (amateurs 31,1%).

Opportunité de réflexion no 79

Elémentaire mon cher Watson ?

Le PAP a accepté d'interdire la pêche sur les omblières décrites dans le règlement actuel 15 jours avant la fermeture des salmonidés et aussi 15 jours après l'ouverture.

La FIPAL soutenait cette proposition pour autant que la date de référence reste celle d'inscrite dans le règlement actuel soit à quelques jours près mi-octobre et mi-janvier.

Pour mi-janvier, Sherlock Holmes a raison, c'est élémentaire. Il suffit de prendre la date du dimanche de l'ouverture à mi-janvier et d'ajouter 15 jours.

Par analogie, la date de 15 jours avant la fermeture devrait suivre le même raisonnement en sens inverse. On retranche 15 jours de la date de fermeture de mi-octobre pour se retrouver début octobre. Est-ce si simple ?

Non, car depuis deux ans la date de fermeture a été avancée de 15 jours par voie d'arrêté ce qui la situe à début octobre. Avec la décision du PAP, la nouvelle date de fermeture deviendrait donc début octobre moins 15 jours soit mi-septembre.

Le réchauffement climatique retarde le refroidissement du lac donc le frai des salmonidés mais le PAP avance la date de fermeture et interdit tout type de pêche sur les omblières. Au final, c'est donc potentiellement un mois de pêche en moins par année sur ces zones.

Le prix du permis de pêche n'est corrélé d'aucune façon aux captures autorisées, c'est bien connu. Cependant, on peut se demander si une réduction du temps de pêche à la traîne de max 1,5 mois (-16.5%) voire de 15 jours (- 5,5%) comme c'est actuellement le cas ne devrait pas induire une diminution du permis annuel.

Opportunité de réflexion no 80

Pour ou contre l'utilisation du Live Sonar ?

La FSP prend position sur l'utilisation du Live Sonar

Principe  
La Fédération Suisse de Pêche (FSP) s'engage pour une pratique de la pêche durable, respectueuse des animaux et des hommes.

Défense des intérêts  
En tant que représentante des poissons et de la pêche, la FSP s'appuie sur un sondage représentatif réalisé en 2018 par l'institut de recherche gfs. Il en ressort que pour la base, les avantages récréatifs et la découverte de la nature sont prioritaires. La capture elle-même ne vient qu'en deuxième position. Une optimisation

extrême des chances de capture ne correspond pas aux besoins d'une majorité de pêcheurs.

Positionnement national

La FSP est une association faitière pour tous les pêcheurs à la ligne de toutes les régions de Suisse. Depuis toujours, la FSP crée et favorise la compréhension mutuelle entre ses membres, qui proviennent de cantons et de régions très différents sur le plan de la pêche. La FSP est diverse, admet des opinions différentes, mais favorise toujours le dialogue et la compréhension mutuelle. L'équilibre entre protection et exploitation est au cœur de ses préoccupations.

Protection

Le fondement commun des pêcheuses et pêcheurs est la protection durable de nos ressources naturelles, afin qu'une exploitation judicieuse reste possible à l'avenir. La FSP n'a de cesse d'attirer l'attention sur les défis communs de nos habitats aquatiques fortement dégradés et surexploités. Une protection et une promotion efficaces des populations piscicoles doivent être assurées par des prescriptions scientifiques et pratiques.

Responsabilité individuelle

La FSP soutient une législation libérale et moderne. La fédération en appelle à la responsabilité individuelle des pêcheurs et pêcheuses. Cela signifie que les fédérations cantonales sont les mieux placées pour décider si une interdiction est indiquée ou non dans leurs eaux. Le fédéralisme s'impose également au sein de la FSP

Pour lire le document (5 pages), cliquer : <https://sfv-fsp.ch/fr/communication/fiche-dinformation/>

Opportunité de réflexion no 81

Plus de souci à se faire pour les feras du Léman, enfin !

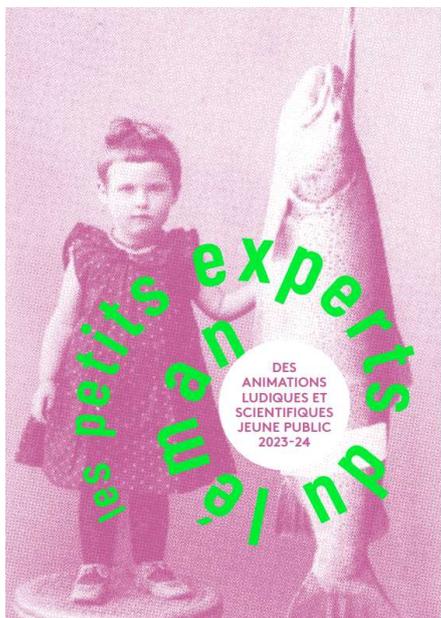
Pendant une semaine cinq ados d'Objectif Sciences International (OSI) en provenance de France, de Suisse et de Taiwan mènent l'enquête au laboratoire L'Eprouvette de l'Université de Lausanne pour savoir pourquoi les feras disparaissent dans le Léman.

La FIPAL est rassurée par la presse romande. Cette dernière se fait l'écho de cette initiative qui va enfin permettre de répondre à la question en une semaine. Mais que faisaient les chercheurs des institutions universitaires et leurs années de recherche et de monitoring sans parler des études en cours ?

Les participants ont mesuré la température de l'eau, le taux d'oxygène, le taux de phosphate, les micro-plastiques. Une véritable approche innovante, eureka ! Quant aux résultats

0

**ON STAGE**



Des animations ludiques et scientifiques au Musée du Léman pour découvrir le monde avec des spécialistes de chaque domaine (dès 8 ans, sur inscription).

- 04.02.2024 **Incollable sur les poissons**
- 10.03.2024 A la découverte des abeilles sauvages
- 21.04.2024 Nos arbres
- 05.05.2024 Insectes d'ici et d'ailleurs

**AU SOMMAIRE DES PROCHAINS Nos**

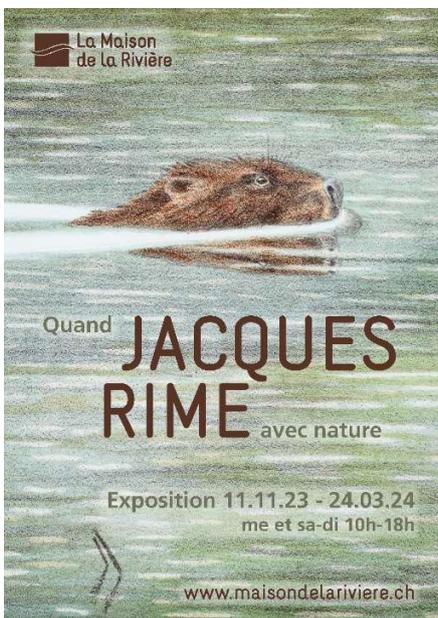
- Liste rouge des poissons et cyclostomes actualisée en 2022
- Magasins d'articles de pêche
- Infractions pêche Léman
- A propos du règlement de pêche et de la navigation « enseignés » au Café du Commerce
- Sonar Livescope su le Léman

**FIPAL NEWS IMPRESSUM**

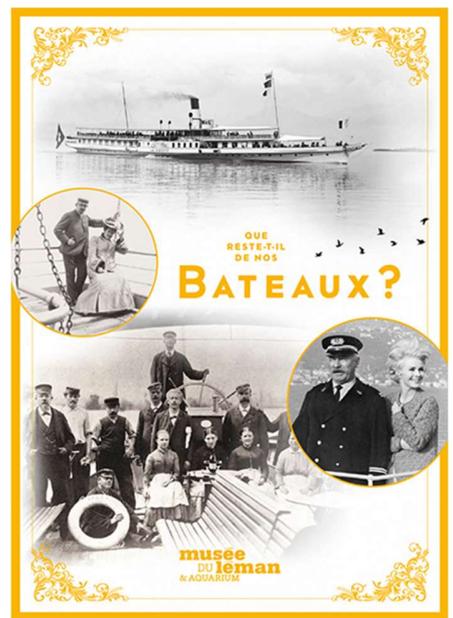
Adresse  
FIPAL News  
Ch. des Vignettes 6  
1197 Prangins  
[danielchollet9@gmail.com](mailto:danielchollet9@gmail.com)

Le contenu des articles ne reflète que l'avis de leur auteur mais en aucun cas la position officielle de la FIPAL.

**Exposition à la Maison de la Rivière pour petits et grands**



**Exposition au Musée du Léman pour petits et grands**



**4<sup>ème</sup> édition de la BONN'PECHE, le rendez-vous incontournable pour la vente d'articles de pêche de particulier à particulier**



Renseignements, cliquer sur [www.lapeche.ch](http://www.lapeche.ch)

*Joyeux Noël et Bonne Année 2024*



(Photo envoyée par Daniel Wuethrich)